



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**D 2026 04 09 024**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX** **09 AVRIL 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : le 16 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents**

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, H. LEPIVERT, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, R. OTZENBERGER, M. CICCIOÙ, N. SEPIERRE, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

**Absents excusés**

M-C. ROCH, J. DIZERENS, F. GRENIER, A. BOUSSER, T. LUGINBUHL

**Absents**

**Procurations**

M-C. ROCH à W. DELAVENNE, J. DIZERENS à P. GUINOT, F. GRENIER à Y. QUARTERONI, A. BOUSSER à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à C. BIOLAY

**Assistaient**

I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire et de la direction

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **4. Instances - Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) – Élection des délégués**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

**Vu** les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

**Considérant** que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

**Considérant** que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

**Considérant** que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

**Considérant** que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

**Considérant** la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

**Considérant** que, conformément aux statuts du SIEA, la commune d'ORNEX doit désigner trois (3) délégués titulaires et six (6) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

**Pour la désignation des 3 délégués titulaires et de leurs suppléants :**

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, **sont candidats :**

**Délégué titulaire n°1 : Willy DELAVENNE**

**avec pour suppléants :**

- Suppléant n°1 : Hervé LE PIVERT
- Suppléant n°2 : Yannick QUARTERONI

**Délégué titulaire n°2 : Max GIRIAT**

**avec pour suppléants :**

- Suppléant n°1 : Marie-Claude ROCH
- Suppléant n°2 : Linda FEDRIGO

**Délégué titulaire n°3 : Frédéric GRENIER**

**avec pour suppléants :**

- Suppléant n°1 : Yves DUMAS
- Suppléant n°2 : Cathy BIOLAY

Il est procédé au scrutin.

**Résultat du 1<sup>er</sup> tour (majorité absolue) :**

- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 15

Ont obtenu :

<b>Willy DELAVENNE avec pour suppléants :</b> Suppléant n°1 : Hervé LE PIVERT Suppléant n°2 : Yannick QUARTERONI	29 voix
--	---------

<b>Max GIRIAT avec pour suppléants :</b> Suppléant n°1 : Marie-Claude ROCH Suppléant n°2 : Linda FEDRIGO	29 voix
<b>Frédéric GRENIER avec pour suppléants :</b> Suppléant n°1 : Yves DUMAS Suppléant n°2 : Cathy BIOLAY	29 voix

Les candidats ci-dessus **ayant obtenu la majorité absolue**, sont élus en tant que Délégués titulaires et suppléants

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des délégués par un vote public à main levée
- **DÉSIGNE**, à l'issue des votes, les délégués représentants de la commune d'ORNEX au sein du Comité Syndical du SIEA, comme suit :

N° du délégué	Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
1	<b>Monsieur Willy DELAVENNE</b>	Monsieur Hervé LE PIVERT	Monsieur Yannick QUARTERONI
2	<b>Monsieur Max GIRIAT</b>	Madame Marie-Claude ROCH	Madame Linda FEDRIGO
3	<b>Monsieur Frédéric GRENIER</b>	Monsieur Yves DUMAS	Madame Cathy BIOLAY

Fait à Ornex, le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 21 avril 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.